

# Note de synthèse

## Compte Administratif 2024

Conseil Municipal du 03 Avril 2025

**#EST@IRES**  
une ville en mouvement



# Sommaire

**I/ Introduction**

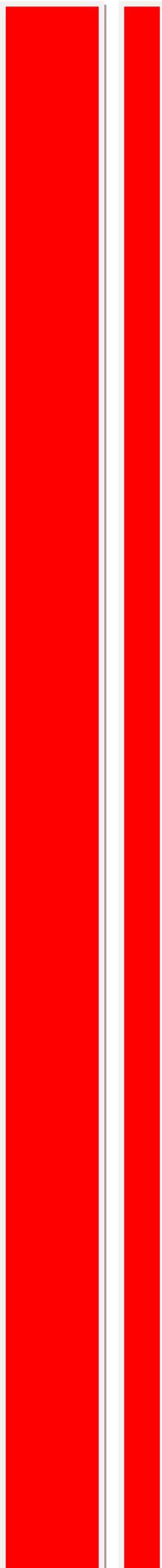
**II/ Situation de la collectivité**

**III/ Analyse du compte administratif – Balance Générale**

**IV/ Section de Fonctionnement**

**V/ Section d'investissement**





---

---

# I/ INTRODUCTION

---

---



## **I - INTRODUCTION**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du compte administratif est fixée au 30 juin 2025

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du compte administratif, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette du compte administratif 2023.



---

## **II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE**

---

## I - Situation comptable (au 31/12/2024)\* (montant arrondi à l'euro)

### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 6 023 011 €  
Recettes : 7 090 975 €

**Excédent 2024 :** 1 067 964 €  
Excédent N-1 : 4 893 094 €  
Virement à la section d'investissement : - 0 €

**Excédent cumulé :** 5 961 058 €

### ➤ Section d'investissement

Dépenses : 3 343 011 €  
Recettes : 2 310 127 €

**Déficit 2023 :** - 1 032 884 €  
Excédent N-1 : + 544 849 €

**Excédent cumulé :** - 488 035 €

**EXCEDENT TOTAL  
(Fonctionnement/Investissement) : 5 473 023 €**

### ➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses : - 1 137 837 €  
Recettes : + 1 224 311 €  
**Total RAR :** + 86 474 €

**EXCEDENT TOTAL – RAR / 5 559 497 €**

---

# **III/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

---



## 1/ Compte administratif – balance générale 2024

En 2024, la masse budgétaire globale du compte administratif en recettes (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **9 401 102,44 €** et en dépenses à **9 366 023,22 €**.

### Section de Fonctionnement :

Recettes : **7 090 975,52 €**  
Dépenses : **6 023 011,50 €**

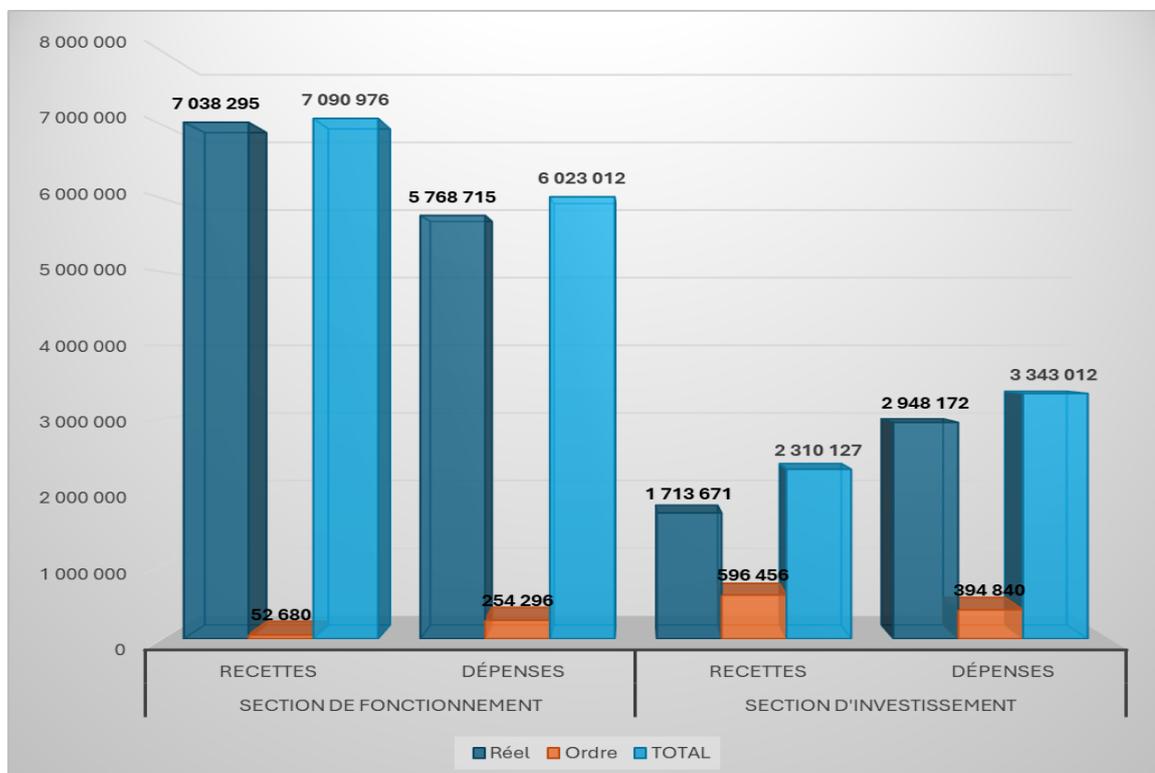
### Section d'investissement :

Recettes : **2 310 126,92 €**  
Dépenses : **3 343 011,72 €**

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...)

### Composition compte administratif





---

---

## **IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

---

---



## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A/ Dépenses de Fonctionnement

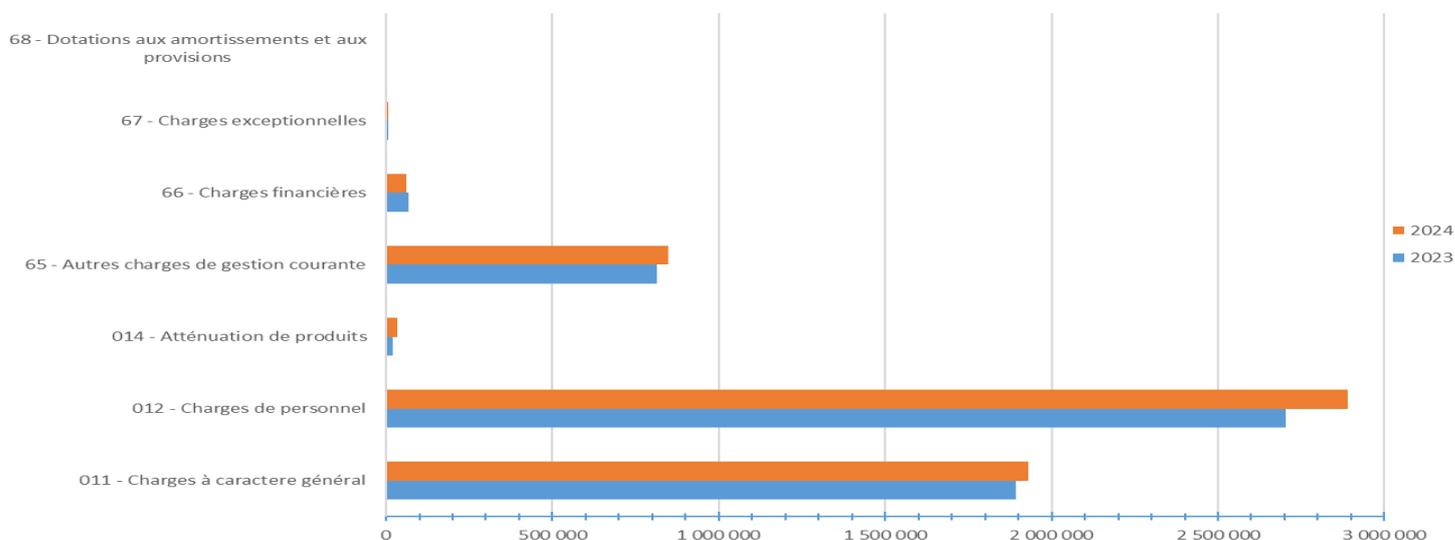
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : **6 023 011,50 €**

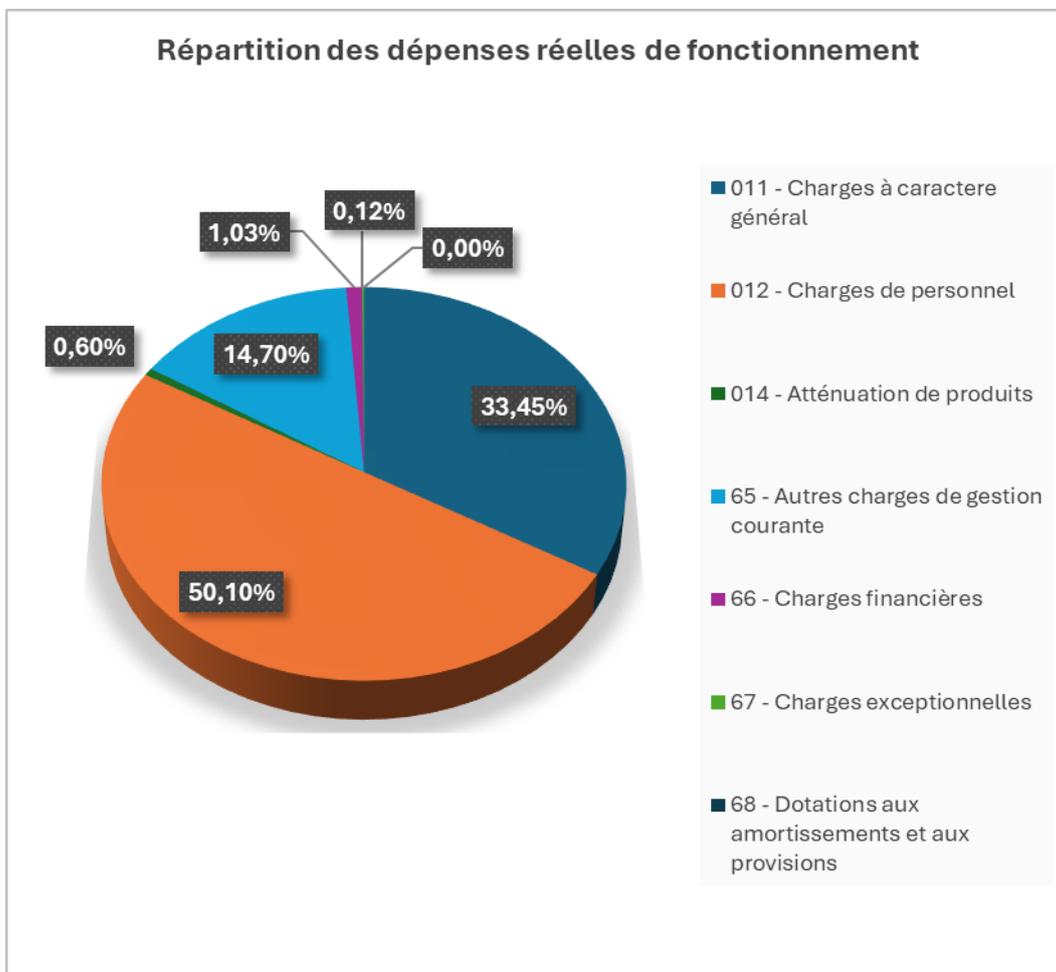
- ✓ **5 768 715,24 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **95,78 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement
- ✓ **254 296,26 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **4,22 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement

Elles se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	CA 2024 - CA 2023	% évolution
011 - Charges à caractère général	1 891 754,18	2 173 300,00	<b>1 929 472,65</b>	37 718,47	1,99%
012 - Charges de personnel	2 703 694,48	2 890 000,00	<b>2 889 960,49</b>	186 266,01	6,89%
014 - Atténuation de produits	21 561,83	139 100,00	<b>34 752,84</b>	13 191,01	61,18%
65 - Autres charges de gestion courante	815 391,18	1 008 931,00	<b>847 951,73</b>	32 560,55	3,99%
66 - Charges financières	68 008,54	61 000,00	<b>59 371,26</b>	-8 637,28	-12,70%
67 - Charges exceptionnelles	5 050,39	10 000,00	<b>7 206,27</b>	2 155,88	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	777,00	5 000,00	<b>0,00</b>	-777,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 504,56	300 000,00	<b>254 296,26</b>	16 791,70	
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement		2 841 331,41		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 743 742,16</b>	<b>9 428 662,41</b>	<b>6 023 011,50</b>	<b>279 269,34</b>	<b>4,86%</b>

Dépenses réelles de fonctionnement 2023 et 2024





**Chapitre 011** : Les charges à caractère général s'établissent à **1 929 472,65 €** en 2024 contre 1 891 754,18 € en 2023, soit **une augmentation de 1,99 %** entre 2023 et 2024.

L'augmentation des charges à caractère général est notamment liée :

- A l'augmentation des coûts des assurances
- A la rénovation des feux rue du collège
- A la réparation de matériel divers
- A l'externalisation de l'entretien de l'école Prévert à compter de septembre 2024
- A la maintenance du parc informatique, et logiciels métiers et mails...
- Aux travaux de réfection des trottoirs et du marquage routier pour donner suite aux travaux menés par la CCFL ;
- A l'intégration des fluides pour la nouvelle salle de sports
- A l'augmentation des tarifs liée à l'inflation ;

**Chapitre 012** : Les dépenses de personnel s'établissent à **2 889 960,49 €** en 2024 contre 2 703 694,48 € en 2023, soit **une augmentation de 6,89 %** entre 2023 et 2024.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique par :

- La revalorisation du SMIC (+ 1,13 % en janvier 2024 puis + 1,97 % en novembre 2024) ;
- L'ajout de 5 points d'indice majoré aux agents publics (titulaires ou contractuels) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Le remplacement d'agents placés en congés maladie, de maternité ou à temps partiel thérapeutique
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) ;
- La pérennisation de 3 agents contractuels
- La réduction des contrats PEC.

**Chapitre 65** : Les autres charges de gestion courantes s'établissent à **847 951.73 € en 2024** contre 815 391,18 € en 2023, soit une **augmentation de 3,99 %** entre 2023 et 2024.

**Chapitre 66** : Les charges financières s'établissent à **59 371.26 € en 2024** contre 68 008.54 € en 2023, soit une **diminution de 12,70 %** entre 2023 et 2024.

## **B/ Recettes de Fonctionnement**

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : **7 090 975,52 €**

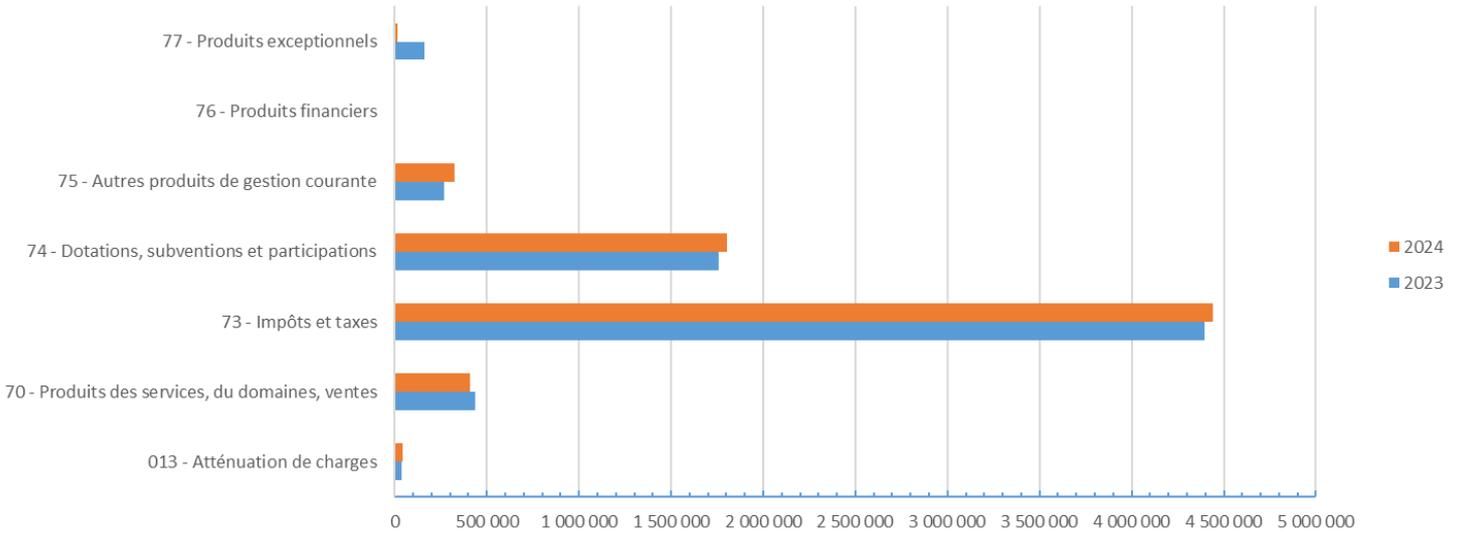
✓ **7 038 295,44 €** en recettes réelles de fonctionnement soit **99,26 %** des recettes totales de la section de fonctionnement

✓ **52 680,08 €** en recettes d'ordre de fonctionnement soit **0,74 %** des recettes totales de la section de fonctionnement

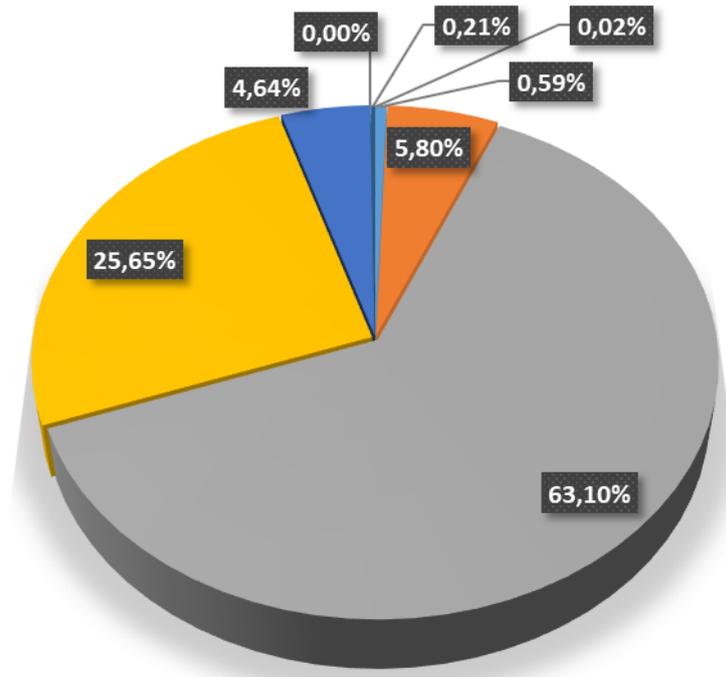
Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	CA 2024 - CA 2023	% évolution
013 - Atténuation de charges	36 133,84	36 000,00	41 372,04	5 238,20	14,50%
70 - Produits des services, du domaines, ventes	438 360,59	388 000,00	408 328,04	-30 032,55	-6,85%
73 - Impôts et taxes	4 397 502,29	4 424 727,00	4 441 045,31	43 543,02	0,99%
74 - Dotations, subventions et participations	1 757 050,81	1 681 039,00	1 805 155,47	48 104,66	2,74%
75 - Autres produits de gestion courante	265 749,29	350 000,00	326 307,09	60 557,80	22,79%
76 - Produits financiers	2,35	0,00	2,60	2,60	
77 - Produits exceptionnels	162 644,21	0,00	14 793,89	-147 850,32	-90,90%
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	1 291,00	1 291,00	
				0,00	
042 - Opérations d'ordre entre sections	22 307,00	26 224,50	52 680,08	30 373,08	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		4 893 094,06			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 079 750,38</b>	<b>11 799 084,56</b>	<b>7 090 975,52</b>	<b>11 227,49</b>	<b>0,16%</b>

### Recettes réelles de fonctionnement 2023 et 2024



### Répartition des recettes réelles de fonctionnement



- 013 - Atténuation de charges
- 73 - Impôts et taxes
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels
- 70 - Produits des services, du domaines, ventes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 76 - Produits financiers
- 78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions

**Chapitre 013** : Les atténuations de charge s'établissent à **41 372,04 €** en 2024 contre 36 133,84 € en 2023, soit une **augmentation de 14,50 %** entre 2023 et 2024.

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations de charges de personnel liés aux arrêts maladie ou accidents de service.

**Chapitre 70** : Les produits des services, domaines et ventes s'établissent à **408 328,04 €** en 2024 438 360,59 € en 2023, soit une **diminution de 6,85 %** entre 2023 et 2024.

En 2023, ce chapitre comptabilisait la vente des billets du concert de Laurent VOULZY. Cette année, cette recette n'a pas été réalisée. Ce qui explique la diminution des recettes en 2024. Par ailleurs, la baisse de la fréquentation des services est également perceptible.

**Chapitre 73** : Les produits des impôts et taxes s'établissent **4 441 045,31 €** contre en 2024 4 397 502,29 €, soit une **augmentation de 0,99 %** entre 2023 et 2024.

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la part la plus importante est celle de la fiscalité locale.

La hausse des recettes en 2024 de la fiscalité locale est due à la revalorisation des bases de la valeur locative de 3,90 %.

Les taux d'imposition de la fiscalité directe locale demeurent inchangés depuis 2008.

**Chapitre 74** : Les dotations et participations s'établissent à **1 805 155,47 €** en 2024 contre 1 757 050,81 € en 2023, soit une **augmentation de 2,74 %** entre 2023 et 2024.

Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat et les subventions perçues par nos partenaires institutionnels notamment par la CAF.

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de 1 079 381 € représentent 15,34 % des recettes réelles de fonctionnement soit une légère augmentation par rapport à 2023 (1 068 728 €)

L'augmentation s'explique par une participation plus importante de la CAF liée aux réalisations.

**Chapitre 75** : Les autres produits de gestion courante s'établissent à **326 307,09 €** en 2024 contre 265 749,29 € en 2023, soit une **augmentation de 22,79 %** entre 2023 et 2024.

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues des locations et plus particulièrement des loyers de la gendarmerie (206 024 €) et le loyer de la Poste (26 054 €.) et la location des salles de sports par les collèges et Lycées.

L'évolution s'explique notamment par l'encaissement dans ce chapitre des remboursements d'assurances.

**Chapitre 77** : Les produits exceptionnels s'établissent à **14 793,89 € en 2024** contre 162 644,21 € en 2023, soit une **diminution de 90,90 %** entre 2023 et 2024.

En 2023, ce chapitre comprenait essentiellement les remboursements d'assurance liés aux différents sinistres et l'enregistrement des cessions des immobilisations. Suite à la modification de la nomenclature comptable, les remboursements d'assurances sont maintenant comptabilisés au chapitre 75.

---

---

# **V/SECTION D'INVESTISSEMENT**

---

---



## I - SECTION D'INVESTISSEMENT

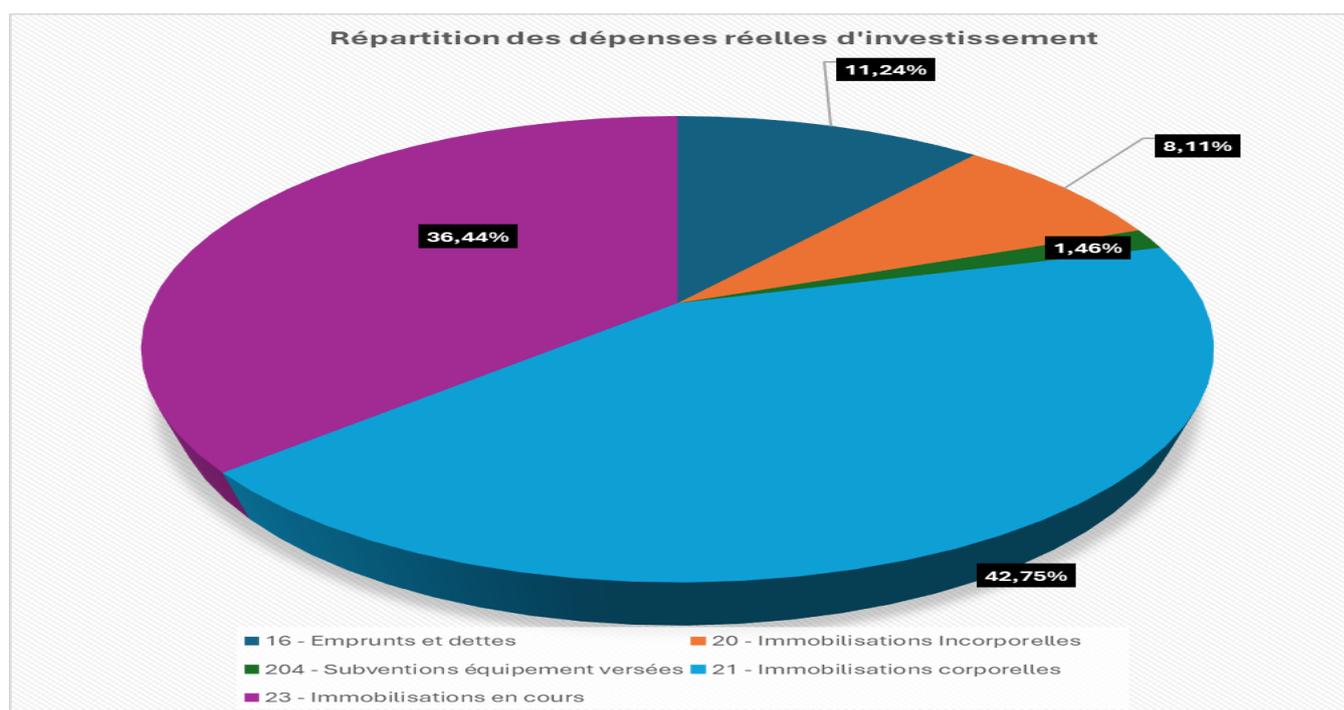
### A/ Dépenses d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à : **3 343 011,72 €** :

- ✓ **2 616 788,71 €** en dépenses réelles d'investissement soit **78,28 %** des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ **331 383,07 €** en remboursement de capital des emprunts soit **9,91 %** des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ **394 839,94 €** en dépenses d'ordre d'investissement soit **11,81 %** des dépenses totales de la section d'investissement

Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2024	CA 2024	RAR 2024
10 - Dotations et fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes	332 000,00	331 383,07	0,00
20 - Immobilisations Incorporelles	535 000,00	239 080,67	255 170,55
204 - Subventions d'équipement versées	290 000,00	42 900,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	3 912 900,00	1 260 367,99	878 114,76
23 - Immobilisations en cours	1 770 000,00	1 074 440,05	4 552,12
27 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution reporté	0,00		
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	26 224,50	52 680,08	0,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	343 000,00	342 159,86	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 214 124,50 €</b>	<b>3 343 011,72 €</b>	<b>1 137 837,43 €</b>



## **LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :**

	<b>MONTANT TTC ARRONDI L'EURO</b>
Achat parcelle rue de Lille (parking paysager)	130 531 €
Frais études divers (parking coupet, skate park, alarme incendie...)	36 998 €
Subventions équipement versées (production logements sociaux)	42 900 €
Aménagement parking paysager rue de Lille (travaux + MO)	166 438 €
Remplacement girouette Hôtel de Ville	30 840 €
Travaux d'amélioration des bâtiments publics + MO	163 403 €
Démolition ferme Coupet	62 000 €
City quai du rivage et parc watine	174 573 €
Reprise concessions cimetière	21 036 €
Extension du cimetière (travaux + MO)	163 625 €
Portail gendarmerie	24 390 €
Agencements carrefour de la poste (travaux + Mo)	18 916 €
Construction salle omnisports (travaux + MO)	271 812 €
Valorisation du centre ville (travaux + MO)	979 251 €
Trottoirs rue Pasteur	40 537 €
Réalisation de chemins piétonniers - rue Kennedy	15 000 €
Sécurisation passages piétons	28 669 €
Travaux installations de voirie	13 833 €
Installations de réseaux (dont éclairage public)	59 545 €
Achats matériel de transport	33 978 €
Achats autolaveuses	9 000 €
Achats jeux extérieurs, matériel sportif et tricycles - base de loisirs	13 505 €
Achats d'équipements divers salle Henri-Durez et salle des Tulipes	10 920 €
Achats défibrillateurs	8 280 €
Achats divers (lave vaisselle, four, tonnelles, instruments musique, lave verres, aspirateurs...)	34 157 €
Achats de matériel informatique et logiciels	30 743 €
Achats matériel de téléphonie	22 972 €

### **Annexe « Impact du budget pour la transition écologie »**

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle obligation en matière de communication financière. En effet, le compte administratif des collectivités locales de plus de 3 500 habitants doit désormais comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état annexé doit présenter les dépenses d'investissement qui au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

Le précise les modalités de mise en œuvre de cette obligation qui s'opérera de manière progressive.

Pour l'exercice 2024, l'évaluation environnementale ne concernera que certains comptes des budgets principaux et des budgets annexes soumis à la M57 sur lesquels ces dépenses sont exécutées, à savoir les comptes :

- 2031 « Frais d'études »
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâtis » ;
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtiments scolaires » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » ;
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;
- 2138 « Autres constructions » ;
- 2151 « Réseaux de voirie » ;
- 2152 « Installations de voirie » ;
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;
- 21828 « Autres matériels de transport » ;
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;
- 2313 « Constructions en cours » ;
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

**A partir de l'exercice 2025**, la contribution à la réalisation de ces objectifs sera présentée pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées (hors dette).

Le décret rappelle ensuite que les objectifs de transition écologique correspondent à six axes définis à [l'article 19 de du règlement \(UE\) 2020/852](#) qui sont les suivants :

Axe 1 : atténuation du changement climatique ;

Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3 : gestion des ressources en eau ;

Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

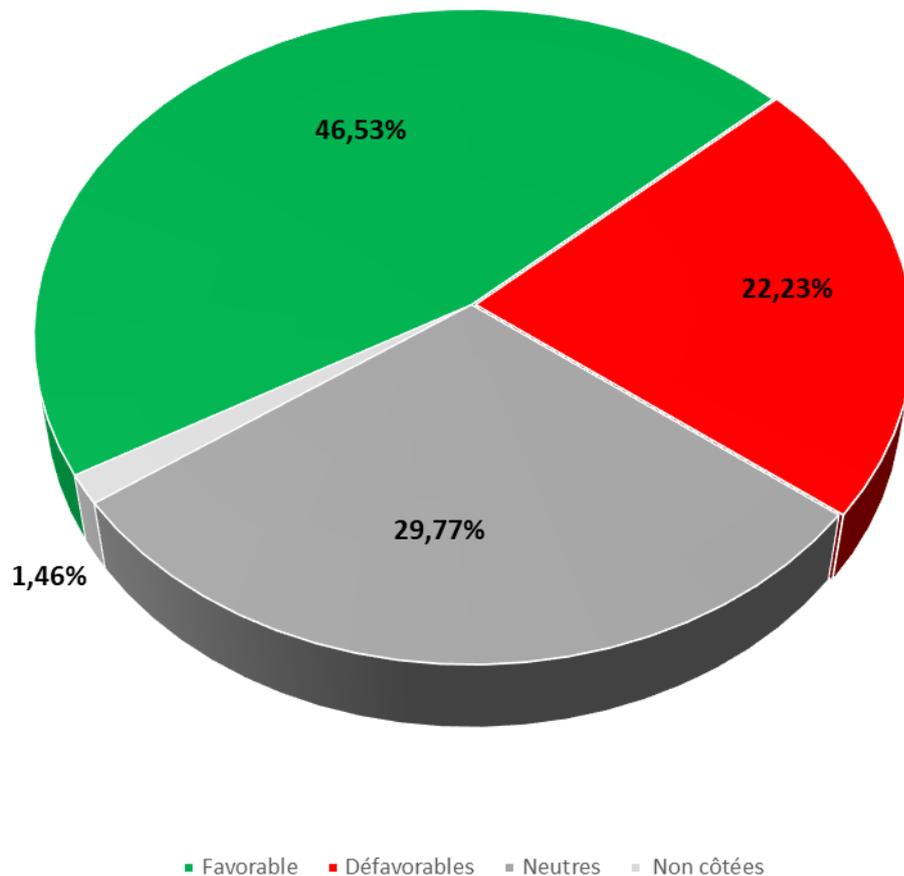
L'analyse de l'impact des dépenses réelles d'investissement exécutées pour la contribution aux objectifs de transition écologique, sera réalisée progressivement, de manière obligatoire, à compter :

- de **l'exercice 2024 pour le premier axe** (atténuation du changement climatique)
- de **l'exercice 2025, pour le sixième axe** (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles)
- de **l'exercice 2027, pour l'ensemble de ces axes.**

Pour la collectivité, l'annexe lié à la lutte contre le changement climatique (axe 1) de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Axe 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE							
Types de dépenses		Total des dépenses mandatées	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	217 970,08	0,00	0,00	0,00	217 970,08	0,00
A115	Immobilisation incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	130 531,40	130 531,40	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	190 878,84	76 426,48	0,00	0,00	88 719,02	25 733,34
A130	Réseaux et Installations de voiries	276 071,38	35 297,53	0,00	40 537,20	200 236,65	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 977,88	0,00	0,00	29 244,00	4 733,88	0,00
A155	Immobilisation corporelles en cours	908 260,83	575 683,47	0,00	320 953,22	11 624,14	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A228	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 757 690,41</b>	<b>817 938,88</b>	<b>0,00</b>	<b>390 734,42</b>	<b>523 283,77</b>	<b>25 733,34</b>

Répartition de l'axe 1 : Lutte contre le changement climatique



## **B/ Recettes d'investissement**

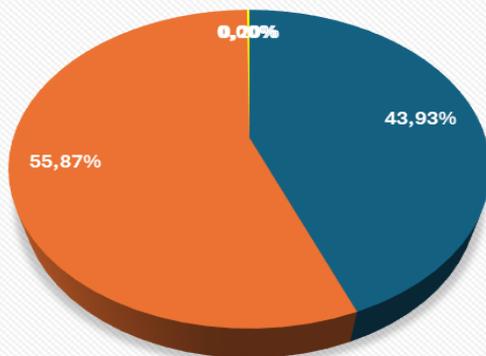
Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à : **2 310 126,92 €** :

- ✓ **1 713 670,80 €** en recettes réelles d'investissement soit **74,18 %** des recettes totales de la section d'investissement
- ✓ **596 456,12 €** en recettes d'ordre d'investissement soit **25,82 %** des recettes totales de la section d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2024	CA 2024	RAR 2024
10 - Dotations et fonds divers et réserves	650 000,00	<b>752 881,63</b>	0,00
13 - Subventions d'investissement	2 534 943,70	<b>957 402,17</b>	1 224 311,87
16 - Emprunts et dettes	0,00	<b>0,00</b>	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	<b>0,00</b>	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	<b>3 387,00</b>	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	<b>0,00</b>	0,00
27 - Autres Immobilisations financières	0,00	<b>0,00</b>	0,00
4582 - Opérations sous mandats	0,00	<b>0,00</b>	
001 - Solde d'exécution reporté	544 849,39		
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 841 331,41		
024 - Produit des cessions des immobilisations	0,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	<b>254 296,26</b>	
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	343 000,00	<b>342 159,86</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 214 124,50 €</b>	<b>2 310 126,92 €</b>	<b>1 224 311,87 €</b>

### Répartition des recettes réelles d'investissement



■ 10 - Dotations et fonds divers et réserves ■ 13 - Subventions d'investissement  
 ■ 16 - Emprunts et dettes ■ 20 - Immobilisations incorporelles  
 ■ 21 - Immobilisations corporelles

## LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 :

	<b>MONTANT TTC</b>
FCTVA	660 189,53€
Taxe Aménagement	92 692,10 €
Subventions CAF	23 870,32 €
Subventions Etats (DSIL)	241 593,30 €
Subventions Région	100 000,00 €
Subventions CCFL (Fonds de Concours)	524 013,37 €
DETR	25 025.18 €
Subventions PLH	2 900,00 €